Règlement 2014

Article 1 - PARTICIPATION

Sur les 4 parcours, la participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Les épreuves de 10 km et de 18 km sont ouvertes à tous licenciés ou non licenciés.

Un mineur doit obligatoirement avoir une décharge parentale.

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent soit titulaire :

- d'une licence sportive en cours de validité FFA.
- pour les non-licenciés d'un certificat médical d'aptitude à la course à pied ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an.

Article 2 - HORAIRES

Samedi 1er Mars 2014

Espace des Sports à Louey (Hautes-Pyrénées)

15h30 à 18h00 : inscriptions et retrait des dossards.

Dimanche 2 Mars 2014

Espace des Sports à Louey (Hautes-Pyrénées) 07h30 à 8h45 : inscriptions et retrait des dossards.

09h00 : départ randonnée pédestre. 9h30: départ trail 18 km. 10h 00 : départ trail 10 km. 11h30 : départ mini-trail.

Article 3 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font

par courrier avant le Lundi 24 Février 2014 en envoyant le bulletin à :

Sébastien Candebat

5. route de Tarbes

65290 - LOUEY

Pour l'inscription sur le trail 18 km, une somme de 10 euros* sera versée.

Pour l'inscription sur le trail 10 km, une somme de 7 euros* sera versée

Pour l'inscription sur la randonnée pédestre 10 km, une somme de 7 euros* sera versée.

sur place à partir d'un bulletin d'inscription fourni par l'organisation le Dimanche 2 Mars

2013de 7h30 à 8h45.

Pour l'inscription sur le mini trail, une somme de 3 euros sera versée.

*Après le Lundi 24 Février 2013, une majoration de 2 euros sera appliquée à ces droits d'inscription.

Article 5 - SECURITÉ

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques.

L'assistance médicale sera assurée par un médecin ainsi que par les pompiers d'Ossun.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche.

Tous les signaleurs seront dotés d'un téléphone portable.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents,

l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

Article 6 - RAVITAILLEMENT

Le Trail du Marquisat est une épreuve en semi - autonomie.

Des ravitaillements en liquide seront proposés, dont un point chaud (plancha) commun aux 3 épreuves.

A l'arrivée, un buffet sera disponible.

Article 7 - CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Sur les trails 18 km et 10 km seront récompensés : les 3 premiers au scratch et les premiers de chaque catégorie (H et F). Un tirage au sort sera effectué sur la randonnée pédestre.

Article 8 - SANCTIONS

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritus, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié (aucune réclamation ne sera possible).

Article 9 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leurs licences, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante et en cas de vol pendant la manifestation.

COORDONNÉES ORGANISATEUR Article 10 - MINI TRAIL AS des Escoupits

5, route de Tarbes 65290 - LOUEY

05.62.32.89.56 - 06.28.71.70.91Mail: traildumarquisat@hotmail.fr Les participants devront être en présence d'un parent pour signer l'inscription. Inscriptions: le Dimanche 2 Mars de 07h30 à 11h00 - Départ: 11h30.

Le mini trail est destiné aux enfants de 6 ans à 12 ans.

Règlement complet disponible à l'inscription.